



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 6 septembre 2021
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	3

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 09 août 2021.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération pour approbation du rapport d'évaluation de la CLECT du GRAND NARBONNE concernant les charges transférées avec la compétence du SDIS.

Monsieur le Maire présente à ses collègues le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 08.07.2021, lié à la compétence :

- Contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'incendie et de Secours

La compétence contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'incendie et de Secours se traduit par des montants de contributions versés chaque année au S.D.I.S.

L'évaluation des charges transférées correspond aux montants de contributions appelés par le SDIS pour 2021.

Il a été convenu avec les communes de leur compenser dans les attributions de compensation (AC) les pertes de DGF et de FPIC induites par ce transfert.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour cession à la commune par Mme. AZAM Geneviève et M. ZANCANO André de 34 m2 tirés de la parcelle qui leur appartient au lieu-dit « Les Combes ».

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Mme. AZAM Geneviève domiciliée 6 chemin de la Pélude Bât E 31400 TOULOUSE et M. ZANCANO André domicilié 6 chemin de la Pélude Bât B2 31400 TOULOUSE, souhaite céder à la Commune de Ventenac au prix de 1000 € T.T.C. ; 34 m2 tirés de la parcelle A 884 qui leur appartient au lieu-dit « les Combes ».

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que cette cession va permettre de créer un parking pour désengorger la rue des Prades qui est étroite.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Délibération pour déclasser 32.40 m2 du domaine public en vu d'une cession Cité Henri Andrieu.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la demande de M. et Mme. VENTURINI Florian, domiciliés 9 Cité Henri Andrieu à Ventenac-en-Minervois, qui souhaitent acquérir une superficie de 32.40 m2, du domaine public, devant leur domicile.

Vu Les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2141-1 et suivants,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession,

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la possibilité de déclasser 32.40 m2 du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé préalablement à sa cession.

En l'espèce, le déclassement de ce « délaissé » de voirie n'a pas de conséquence sur la desserte de la circulation et le stationnement sur cette zone.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour convention de prestation avec la Clinique MAYER / MANIN de Lézignan-Corbières pour la gestion des populations félines sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'il est préconisé de stériliser la population féline libre, afin de permettre le contrôle des chats errants.

Il présente au Conseil Municipal la convention de prestation pour « la gestion des populations félines » en partenariat avec la clinique vétérinaire des Dr MAYER et Dr MANIN domiciliées à Lézignan-Corbières - 7 rue de l'Alaric.

Il s'agit de définir les modalités de captures des chats errants, de leur stérilisation et le coût des interventions.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Délibération pour modifier le tableau des effectifs communaux afin d'intégrer le CDD à temps non complet de Mme. Clairette JULIEN.

Considérant la délibération qui fixe le tableau des effectifs des emplois communaux en date du **04.06.2020**, :

Considérant la nécessité de **Créer** 1 emploi non titulaire au grade :

D'Adjoint Administratif, CDD permanent à temps non complet (16h / hebdomadaires).

En raison d'un fort accroissement d'activité au service administratif.

Le tableau des emplois de la Commune est ainsi modifié à compter du **1^{er} novembre 2021**.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Mail de Mme. Sabrina RUIZ inspectrice des sites du Canal du Midi.

Monsieur le Maire présente à ses collègues le mail de Mme. Sabrina RUIZ inspectrice des sites

du Canal du Midi qui propose au Conseil Municipal une rencontre en journée courant septembre

ou octobre 2021, concernant la placette du Lavoir.

Des dates de rendez-vous vont lui être proposées.

Plusieurs membres du Conseil Municipal sont disposés à la recevoir.

8. Courriers pour information au Conseil Municipal.

Courrier du Comité de lutte et de recherche contre le Cancer du Canton de Ginestas qui remercie pour la subvention allouée.

Courrier de l'Association Handi Sport du Département qui remercie pour la subvention allouée.

Fin de séance 19 h 25

Le Maire,

Christian LAPALU.